

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle général de perception

Par les présentes, un avis public est donné par la soussignée :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé au bureau municipal, situé au 510, rue Marquis à Saint-Célestin ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut sur les heures d'ouverture habituelles

Donné à Saint-Célestin, ce 3^e jour de février 2025.


Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière